

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT AVIT DE TARDES**

**DELIBERATION N° 2020/01 DU 24 JANVIER 2020**

Portant sur l'assurance du personnel

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- En exercice : 10
- Présents : 09
- Représentés : 0
- Votants : 09
- Exprimés : 09
- Pour : 09
- Contre : 0

Le Conseil Municipal de Saint Avit de Tardes s'est réuni le 24 janvier 2020 à 20 heures 00, dans le lieu habituel de ses séances, selon convocation du 16/01/ 2020 sous la présidence de : LEGROS Pierrette, Maire.

Présents : FITZSIMONS Thomas, GIRAUD David, FOURNET Alain, LAFORGE Valérie, LAMY Roland, LEGROS Francis, LEGROS Gilles, VILLETELLE Suzanne.

A été désigné secrétaire : GIRAUD David.

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal que le contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel arrivant à échéance, il convient de prévoir les modalités d'un nouveau contrat.

Ce type de contrat est désormais soumis aux dispositions du code des marchés publics et a fait l'objet d'une procédure sans formalisme particulier

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de retenir la proposition de la CNP et de conclure avec cette société un contrat pour la couverture statutaire du personnel prenant effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, et pour une durée de 1 an,

-d'autoriser Madame le maire à signer le contrat.

Fait et délibéré les : jour, mois, an que dessus.

Pour copie conforme

LE MAIRE, Pierrette LEGROS

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture le : 29/01/2020  
Et Affichage du : 03/02/2020